



Rue du Cloître  
CHAMPEAUX  
77720

Tel 01 60 66 96 47

Email : [SIRP.champeaux77@laposte.net](mailto:SIRP.champeaux77@laposte.net)

## Compte-rendu de la réunion du comité syndical

### Séance du 26 juin 2023

NOMBRE DE CONSEILLERS		
En exercice	Présents	Votants
9	7	9

Convocation le :

9 juin 2023

Délibérations :

2023-06-01

2023-06-02

2023-06-03

2023-06-04

2023-06-05

2023-06-06

L'an deux-mil-vingt-trois, le lundi 26 juin à 18h30, en la mairie de Champeaux s'est réuni en session ordinaire, le comité syndical régulièrement convoqué conformément aux articles L-2121-10 et L-2121-12 du Code général des collectivités territoriales, sous la présidence de monsieur Jean-Pierre HOLVOET, président du SIRP.

#### **Etaient présents :**

Monsieur Jean-Pierre HOLVOET, président du SIRP ;

Monsieur Bruno REMOND, vice-président et maire d'Andrezel ;

Monsieur Joël MARTINEZ, vice-président et représentant de St-Méry ;

Madame Candice BOYER ; représentante d'Andrezel ;

Monsieur Hervé CISNAL ; représentant de Saint-Méry ;

Madame Nadège DEWANCKER, représentante de Champeaux ;

Monsieur Stéphane HUBERT, représentant de Champeaux ;

#### **Etaient Absents excusés :**

Monsieur Pascal KUBIAK, représenté par M Joël MARTINEZ ;

Madame Véronique LANGRY ; représentée par M Bruno REMOND ;

#### **Étaient également présents :**

Monsieur Yves LAGÜES-BAGET, maire de Champeaux ;

Madame DOS SANTOS, assistante de gestion du SIRP ;

Les conditions de quorum étant remplies, les membres du Comité syndical présents peuvent délibérer en exécution des articles L-2121-17, 20 et 21 du Code général des collectivités territoriales.

Ces formalités étant remplies, monsieur Jean-Pierre HOLVOET, président du SIRP, remercie les membres du Comité syndical présents et ouvre la séance à 18h30.

## ORDRE DU JOUR

- Désignation d'un secrétaire de séance ;
- Approbation du compte rendu de la séance précédente ;
- Délibération : Règlement intérieur des services périscolaires ;
- Délibération : Modification des tarifs des services périscolaires 2023/2024 ;
- Délibération : Modification des horaires des écoles et des services annexes ;
- Délibération : Créations/suppressions de postes et mise à jour du tableau des emplois ;
- Délibération : Autorisation de démarrage anticipé des travaux ;
- Questions diverses.

En préambule, il est demandé au comité syndical de bien vouloir ajouter à l'ordre du jour une délibération concernant la liquidation de provision pour créances douteuses. A l'unanimité le comité syndical approuve l'ajout de la délibération.

### 1- Désignation d'un secrétaire de séance

Conformément à l'article L-2121-15 du Code général des collectivités territoriales, madame Nadège DEWANCKER est désignée secrétaire de séance.

### 2- Approbation du compte-rendu de la précédente réunion

Conformément à l'article L-2121-23 du Code général des collectivités territoriales les membres du comité syndical ont reçu un exemplaire du compte-rendu pour lecture.

Aucune objection n'étant formulée, le comité syndical approuve à l'unanimité le compte-rendu du 28 mars 2023.

### 3- Délibération : Liquidation de provision pour créances douteuses

Le président du SIRP rappelle au comité syndical la délibération 2022-10-06 en date du 11 octobre 2022 concernant la constitution d'une provision pour créances douteuses d'un montant de 462,57 €.

Le recouvrement de certaines créances permet aujourd'hui de procéder à la liquidation de provision à hauteur de 46,06 €.

Le comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve la liquidation de la provision de créances douteuses.

*Délibération 2023-06-01 – Liquidation de provision pour créances douteuses.*

### 4- Délibération : Modification du règlement intérieur des services périscolaires

Lors du pont de l'ascension une famille n'a pas pu modifier une réservation pendant le pont et cette précision manque au règlement intérieur.

Sur l'année 2022-2023 à 7 ou 8 reprises des enfants ont été admis en cantine alors qu'ils n'étaient pas inscrits et que les parents ne pouvaient pas venir les chercher. Cela reste anecdotique mais le phénomène est grandissant et répétitif pour certaines familles.

Les familles sont autorisées à prévoir un en-cas lors de la garderie du matin, mais il faut prévoir le temps nécessaire pour que les enfants puissent prendre ce petit déjeuner avant le début de la classe ou du départ en bus.

C'est pourquoi le président du SIRP demande au comité syndical de valider la demande de modifications du règlement intérieur :

- Article 4 : « *Le SIRP ne fournit pas de petit-déjeuner, les familles peuvent prévoir un en-cas et le remettre à leur enfant, sous réserve d'une arrivée avant 8h00 ;* »
- Article 7 : « Les jours fériés, **ponts** et les vacances ne sont pas pris en compte dans les délais. ».
- Article 7 : « Toute inscription figurant au planning et n'ayant pas fait l'objet d'une annulation dans les délais prévus par écrit ou via le portail famille fera l'objet d'une facturation. **Le tarif des repas pris sans inscription préalable sera majoré (voir délibération « tarifs des services périscolaires » pour l'année en cours).**

Le comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve les modifications portées au règlement intérieur des services périscolaires.

*Délibération 2023-06-02 – Règlement intérieur des services périscolaires.*

#### 5- **Délibération : Modification des tarifs des services périscolaires 2023/2024**

Compte-tenu des modifications apportées au règlement intérieur des services périscolaires, le président du SIRP demande au comité syndical d'approuver la modification des tarifs des services périscolaires comme suit :

	1 enfant		2 <sup>ème</sup> enfant et plus	
	Anciens tarifs	Nouveaux tarifs	Anciens tarifs	Nouveaux tarifs
<b>Garderie matin</b>	2,30 €	2,35 €	1,55 €	1,58 €
<b>Garderie soir</b>	2,75 €	2,81 €	1,80 €	1,84 €
<b>Etude</b>	3,10 €	3,16 €	2,10 €	2,14 €
<b>Cantine</b>	4,15 €	4,41 €	4,15 €	4,41 €
<b>Cantine (avec panier repas - PAI)</b>	1,55 €	1,58 €	1,55 €	1,58 €
<b>Cantine sans inscription</b>	-	8,82 €	-	8,82 €

Le comité syndical, après en avoir délibéré l'unanimité, approuve les tarifs pour les services périscolaires 2023-2024.

*Délibération 2023-06-03 – Tarifs services périscolaires 2023-2024.*

#### 6- **Délibération : Horaires écoles et des services annexes**

Monsieur le président du SIRP informe le comité syndical que les effectifs prévisionnels sont en forte hausse pour la rentrée 2023-2024 ; ils sont à ce jour de 142 élèves.

Le restaurant scolaire ne dispose que de 116 places ; il manque donc une vingtaine places pour ne tenir qu'un seul service.

Il est donc nécessaire de mettre en place deux services et de réorganiser l'ensemble des horaires pour le bon fonctionnement.

Horaires des écoles :

	MATIN			APRES MIDI		
	Ouverture des portes	Début de classe	fin de classe	Ouverture des portes	Début de classe	fin de classe
<b>Maternelle Champeaux</b>	8h20	8h30	11h30	13h15	13h25	16h25
<b>Elémentaire Andrezel</b>	8h45	8h55	12h15	13h45	13h55	16h35
<b>Elémentaire Champeaux</b>	8h30	8h40	12h05	13h35	13h45	16h20
<b>Elémentaire St-Méry</b>	8h20	8h30	11h55	13h25	13h35	16h10

## Horaires des transports :

### TRAJET MATIN

Arrêt	Horaires
Andrezel – Mainpincien	7h50
Andrezel – Le Truisy bourg	7h54
Andrezel – Le Truisy serres	8h00
Andrezel – Elémentaire	8h05
Champeaux – Abris bus	8h11
Champeaux – Maternelle/cantine	8h15
St-Méry – Elémentaire	8h20
Champeaux – Maternelle/cantine	8h30
Champeaux – Elémentaire	8h35
Andrezel – Elémentaire	8h45

### TRAJET MIDI (aller)

Arrêt	Horaires
Andrezel – Elémentaire	11h45
St-Méry – Elémentaire	11h55
Champeaux – Maternelle / cantine	12h02
Champeaux – Elémentaire	12h06
Andrezel – Elémentaire	12h15
Champeaux – Abris bus	12h21
Champeaux – Maternelle/cantine	12h30
St-Méry – Elémentaire	12h40
Champeaux – Maternelle/cantine	12h50

### TRAJET MIDI (retour)

Arrêt	Horaires
Champeaux – Maternelle/cantine	12h50
Andrezel – Elémentaire	13h00
Champeaux – Elémentaire	13h10
Champeaux – Maternelle/Cantine	13h15
St-Méry – Elémentaire	13h25
Champeaux – Elémentaire	13h35
Champeaux – Maternelle/cantine	13h40
Andrezel – Elémentaire	13h50

### TRAJET SOIR

Arrêt	Horaires
St-Méry – Elémentaire	16h10
Champeaux – Elémentaire	16h20
Champeaux – Maternelle/cantine	16h25
Andrezel – Elémentaire	16h35

Andrezel – Le Truisy serres	16h41
Andrezel – Le Truisy bourg	16h45
Andrezel – Mainpincien	16h51
Champeaux – Elémentaire	17h05
Champeaux – Maternelle/cantine	17h10
St-Méry - Elémentaire	17h15

Horaires des services périscolaires :

Services	Début	Fin
Garderie matin	7h00	8h25
Cantine	11h30	13h45
Garderie soir	16h25	18h30
Etude	16h20	18h30

Les membres du comité syndical soulèvent plusieurs questions :

Concernant le trajet à la cantine des élèves d'élémentaire de Champeaux : à l'aller, ils iront à pied et seront encadrés par deux agents du SIRP et le retour se fera en car.

Concernant le changement d'arrêt qui passe de l'élémentaire à l'abri bus : en théorie il n'y a aucun souci et le trajet doit toujours être validé par les services du département.

Concernant le début de classe à 8h20 sur St-Méry élémentaire et Champeaux Maternelle : l'ouverture des portes se fait à 8h20 dans les deux écoles mais le début de classe est à 8h30 ce qui laisse aux familles 10 mn entre les deux.

Concernant les deux services de cantine : chaque service durera environ 40 mn pour laisser le temps aux enfants de déjeuner sereinement et pour permettre au personnel le nettoyage et dressage des tables.

Concernant les horaires de bus : madame Nadège DEWANCKER émet une réserve relative à la durée entre certains arrêts. Cette question va être traitée par les services du département et au besoin les horaires pourront faire l'objet d'une révision si nécessaire.

Le comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve les horaires des écoles et services annexes.

*Délibération 2023-06-04 – Horaires des écoles et services annexes 2023-2024.*

## 7- Délibération : Créations/suppression de postes et mise à jour du tableau des effectifs

Monsieur le président du SIRP expose au comité syndical le projet de nouvelle organisation du personnel.

Secrétariat :

- Madame DOS SANTOS reste en charge du secrétariat.

Transport scolaire :

- Madame GOUDIABY reste en charge du bus le matin et le midi,
- Madame PASTOR reste en charge du bus le soir.

Garderie matin et soir :

- Mesdames FERREIRA et DE SOUSA VIEIRA FRADE seront en charge de la garderie du matin et du soir.

Etude :

- Madame CERQUEIRA continue de venir en renfort de l'enseignante à l'étude.

#### Restauration scolaire :

- Madame CERQUEIRA est chargée de la réception et de la mise en température des plats,
- Madame PASTOR est chargée de la mise en place de la salle, du service et de l'entretien de la salle,
- Mesdames MARTINEZ et VERECK sont en charge de la surveillance des enfants de maternelle et de l'accompagnement des élèves de Champeaux élémentaire,
- Mesdames FERREIRA, DE SOUSA VIEIRA FRADE, PASTOR, aidées de 3 agents en cours de recrutement sont en charge du service en salle et du débarrassage des tables.

#### Entretien des locaux :

- Mesdames CERQUEIRA, PASTOR et DE SOUSA VIEIRA FRADE s'occupent de l'entretien du restaurant scolaires, de la cuisine et des sanitaires,
- Madame VERECK s'occupe de l'entretien de la classe de maternelle 2 et du dortoir,
- Mesdames MARTINEZ et DE SOUSA VIEIRA FRADE s'occupent en alternance de l'entretien de la classe de maternelle 1,
- Un des agents en cours de recrutement s'occupe de l'entretien de la garderie du soir, de la tisanerie et des sanitaires de l'école maternelle, ainsi que de l'entretien de l'école de St-Méry et des sanitaires,
- Madame GOUDIABY s'occupe de l'entretien des classes d'Andrezel et des sanitaires,
- Un des agents en cours de recrutement s'occupe de l'entretien de l'école de Champeaux, du secrétariat et des sanitaires

Cette réorganisation des services, les effectifs plus importants et le départ de mesdames DA SILVA et FLOTTES imposent les modifications suivantes :

#### Suppression de postes :

- |  |         |
|--|---------|
| - Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe | 35/35   |
| - Adjoint technique tous grades                          | 20,5/35 |
| - Adjoint technique tous grades                          | 21,5/35 |

#### Création de postes

- |  |         |
|--|---------|
| - Adjoint technique ou agent de maitrise tous grades | 35/35   |
| - Adjoint technique tous grades                      | 26,5/35 |
| - Adjoint technique tous grades                      | 22/35   |
| - Adjoint technique tous grades                      | 15/35   |
| - Adjoint technique tous grades                      | 8/35    |

Ce qui représente une hausse de 18/35<sup>ème</sup> heures par semaine évaluée à 15 700 € annuels.

Les recettes supplémentaires générées par la hausse des effectifs sont quant à elles évaluées à 18 000 € annuels

Le comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve les créations / suppressions de postes et la mise à jour des effectifs.

*Délibération 2023-06-05 – Créations/ suppressions de postes et mise à jour du tableau des effectifs.*

#### 8- Délibération : Autorisation demande de démarrage anticipée des travaux

Monsieur le président du SIRP rappelle au comité syndical les demandes de subventions (FER et DETR) adressées aux services de l'Etat. Compte tenu du besoin en mobilier pour la rentrée il convient de l'autoriser à faire une demande de démarrage anticipé puisque ces achats sont concernés par les demandes de subventions.

Le comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité, autorise le président du SIRP à solliciter les services de l'Etat pour un démarrage anticipé des travaux.

*Délibération 2023-06-06 – Demandes de subventions – Démarrage anticipé.*

#### 9- Questions diverses

Travaux : Monsieur Jean-Pierre HOLVOET indique que les vitrages des écoles seront nettoyés pendant les vacances scolaires.

Le chauffagiste interviendra également sur le moteur défectueux de la chaudière.

En fonction de l'autorisation de démarrage anticipé des travaux les sécurités anti pince doigts pourraient également être installées durant l'été.

Etude : Monsieur Bruno REMOND propose de supprimer l'étude le vendredi soir. Compte tenu des effectifs il est préférable de maintenir le service en l'état.

Dérogation scolaire : Monsieur Bruno REMOND demande ce qu'il convient de faire concernant les dérogations afin que la politique des maires soit la même. Il est proposé d'étudier les dossiers au cas par cas en réunion de bureau (président et vice-présidents) afin que cette responsabilité ne pèse pas uniquement sur les épaules des maires.

Vacances scolaires : Le secrétariat sera fermé du jeudi 13 juillet au 28 août 2023. Les mails seront consultés régulièrement et les urgences seront gérées.

Dossier d'inscription : Un formulaire d'inscription vient d'être mis en place. Il présente le double avantage de permettre une économie de papier et de récupérer les documents au format numérique. Les documents (carnet de vaccination et attestation d'assurance scolaire) seront transmis aux enseignants ainsi que des tableaux avec toutes informations utiles aux enseignantes pour les élèves de chaque classe (contacts, téléphones, mails...) ce qui évitera aux familles d'avoir à transmettre à nouveau les documents et informations en début d'année.

Eclairage : Il est demandé de faire une note de service afin de rappeler au personnel que les éclairages doivent être éteints et les portes fermées en fin de journée.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne souhaitant prendre la parole, monsieur le président du SIRP lève la séance à 19h45.

Secrétaire de séance

Nadège DEWANCKER

Le président du SIRP

Jean-Pierre HOLVOET,

Annexes :  
Feuille de présence  
Adoption du PV  
Délibérations

